Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 11

Date de la convocation : 3 mars 2015

Conseillers

en fonction : 11 Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : 10

SEANCE du 13 mars 2015

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas

ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés: Nathalie GEIGER

Procuration: Néant

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal déclare à une abstention et neuf voix pour des présents que le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2014 dressé par le Trésorier Pierre BARDON n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le maire à le signer.

	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat	Excédent
			d'exploitation	d'exploitation	2014
			2013	2014	
Fonctionnement	161 598,02	172 749,87	95 929,45	11 151,85	107 081,30
Investissement	182 235,19	58 133,61	37 051,78	- 124 101,58	- 87 049,80

2° Le conseil municipal déclare à une abstention et neuf voix pour des présents que le compte de gestion du budget annexe de l'exercice 2014 dressé par le Trésorier Pierre BARDON n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise le maire à le signer.

	Dépenses	Recettes	Résultat d'exploitation 2013	Résultat d'exploitation 2014	Excédent 2014
Fonctionnement	579 837,60	601 277,84	3 435,90	21 440,24	24 876,14
Investissement	484 158,95	565 277,48	21 705,61	81 118,53	102 824,14

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décidé de fixer les tarifs pour l'exercice 2015 de redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications comme suit :

- Pour les artères aériennes : 44,81 € (0,835 km x 5366 €) ;

Pour les artères souterraines : 208,86 € (5,189 kmx 40,25 €);

- Pour les emprises au sol : 40,25 € (1,5 m² x 26,83€)

Soit un total de 293,92 €;

Il charge le maire du recouvrement de ces recettes à l'article 70323.

- 4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de signer une promesse de vente par acte administratif authentifié par le maire avec Madame Aurélie RIEHL et Monsieur Raphaël STRUBELconcernant la parcelle section 2 n° 306 d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (3,55 a) pour un montant HT de 54 729,17 € et de 65 675 € TTC; un acompte de 1 666,67 € HT (2 000 € TTC) devra être versé.
- 5° Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de nommer les rues de la nouvelle zone urbanisée IAU3 rue des Framboises et rue de Colchiques.
- 6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, classe en voirie communale les rues nouvelles suivantes Rue des Framboises (115mètres) et Rue des Colchiques (143 mètres). Le tableau de classement de voiries communales est mis à jour en conséquence.
- 7° Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel Kronthal dont le siège est au 75 rue du Général de Gaulle à MARLENHEIM (Bas-Rhin), d'un montant de 250 000 € à un taux fixe de 1,55 %; surune durée de 10 années avec un remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance avec un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché; et des frais de dossier s'élevant à 250 €. Il autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- 8° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de rembourser de manière anticipé l'emprunt n° 01456 149187 005 02 et l'emprunt n° 000149187 007 07. Il donne pouvoir au maire pour déposer le préavis d'un mois avant la date d'échéance choisie pour le remboursement de ces deux emprunts et autorise le maire à procéder à ces remboursements une fois que le produit de la vente des terrains de la zone IAU3 sera disponible au Centre des Finances Publiques de Truchtersheim et qu'il couvrira l'intégralité de la somme due en capital.
- 9° Le conseil municipal, à une voix contre et neuf voix pour, décide de réviser le Plan Local d'Urbanisme, et autorise le maire à faire toute démarche nécessaire pour lancer cette révision.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 16 mars 2015.

Le Maire, Alain NORTH